



# Fonds de stabilisation des organisations non gouvernementales

Rapport annuel 2021-2022

AOÛT | 2023

If you would like this information in another official language, call us.

English

---

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.

French

---

Kīspin ki nitawih̄tīn ē nīhīyawih̄k ōma ācimōwin, tipwāsinān.

Cree

---

Tłıchq̄ yatı k'èè. Dı wegodi newq̄ dè, gots'ō gonede.

Tłıchq̄

---

ʔerih̄t'ıs Dēne Sų́nė yatı t'a huts'elkēr xa beyáyatı theᓯᓯ ᓯat'e, nuwe ts'ēn yóttı.

Chipewyan

---

Edı gondı dehgáh got'je zhatıé k'éé edat'éh enahddhę nıde naxets'é edahí.

South Slavey

---

K'áhshó got'jne xədə k'é hederı ʔedjht'é yerınwę nıde dúle.

North Slavey

---

Jii gwandak izhii ginjık vat'atr'ijáhch'uu zhit yınohthan jı', diits'at ginohkhii.

Gwich'in

---

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqłuta.

Inuvialuktun

---

Ć<sup>b</sup>đ< ǀǀ<sup>sb</sup>Δ<sup>c</sup> ǀǀǀǀǀǀ<sup>c</sup> Δ<sup>b</sup>ǀǀǀǀǀ<sup>c</sup>ǀǀǀǀǀ<sup>b</sup>, ǀǀ<sup>c</sup>ǀǀǀǀǀ<sup>c</sup> ǀǀǀǀǀǀǀ<sup>c</sup>ǀǀǀǀǀ<sup>c</sup>.

Inuktitut

---

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

---

Indigenous Languages:

867-767-9346, poste 71037

French:

867-767-9348

866-561-1664 Toll Free

## MESSAGE DU MINISTRE

Je suis heureux de présenter le rapport annuel du Fonds de stabilisation des organisations non gouvernementales (ONG) pour l'exercice 2021-2022. Ce rapport présente des renseignements sur le rendement, les finances et les activités liés au fonctionnement du Fonds de stabilisation des ONG, administré par le ministère des Affaires municipales et communautaires.



Ce rapport représente une étape importante dans l'amélioration de l'évaluation et de la transparence de ce Fonds, en veillant à ce qu'il continue de fournir un soutien efficace aux ONG des Territoires du Nord-Ouest.

Je tiens à souligner l'important travail des ONG au service des Téois. Le ministère des Affaires municipales et communautaires et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se sont engagés à soutenir les organismes qui poursuivent cet important travail.

**Shane Thompson**  
**Ministre des Affaires municipales et communautaires**

# Table des matières

Présentation.....	3
Fonds de stabilisation des ONG .....	3
Évaluation .....	4
Plan de mesure du rendement 2021-2022 .....	5
Principales activités.....	6
Processus de soumission des demandes.....	6
Examen d’admissibilité .....	6
Évaluation des demandeurs admissibles.....	7
Demandeurs admissibles, mais non recommandés .....	7
Tendances 2021-2022 .....	8
Financement approuvé.....	8
Conclusion .....	10
Coordonnées.....	10

## Sommaire

Le Fonds de stabilisation des organisations non gouvernementales (ONG) offre un soutien à court terme aux ONG offrant des services et des programmes de première nécessité qui appuient les objectifs stratégiques essentiels du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO).

Pour l'exercice 2021-2022, dans le cadre du Fonds de stabilisation des ONG, le ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC) a appuyé 21 projets en accordant 733 655 \$ aux ONG offrant des services et des programmes de première nécessité qui appuient les objectifs stratégiques du GTNO. Six autres demandes n'ont pas été approuvées, car le financement était entièrement dépensé ou la demande a été jugée inadmissible.

Le budget annuel du Fonds de stabilisation des ONG est de 700 000 \$. De plus, tel qu'il a été mentionné, les coûts réels ont totalisé 733 655 \$ en 2021-2022 en raison d'une contribution extraordinaire. Le MAMC ne prévoit pas de projets futurs non budgétisés dans le cadre de ce programme.

## Présentation

Ce rapport annuel fournit des données sur les résultats du Fonds de stabilisation des ONG pour 2021-2022.

Le Fonds est un programme du GTNO administré par le MAMC. Le programme aide les ONG financées par le GTNO à faire face à des coûts extraordinaires qui menacent de déstabiliser leurs activités et qui ne sont pas admissibles à un financement supplémentaire dans le cadre de leur accord de contribution principal. La *Politique de stabilisation des opérations des organisations non gouvernementales (ONG)* a été mise en œuvre en 2009 à titre de programme de contribution axé sur les demandes afin de fournir un soutien à court terme pour aider les ONG à assumer ces coûts et soutenir celles qui offrent aux Ténois des programmes et des services essentiels financés par le GTNO.

En juillet 2020, une évaluation externe du Fonds de stabilisation des ONG a été réalisée. L'évaluation a donné lieu à six recommandations, y compris l'élaboration d'un rapport annuel qui fournit des renseignements sur le rendement liés à l'administration du Fonds et sur les activités et répercussions des projets.

Le présent rapport annuel sur le Fonds de stabilisation des ONG 2021-2022 a été préparé conformément aux recommandations issues de l'évaluation du programme.

## Fonds de stabilisation des ONG

Reconnaissant que les ONG ténoises fournissent des services essentiels qui soutiennent les objectifs en matière de politiques du GTNO, ce dernier a créé en 2009 le Fonds de stabilisation des ONG pour les ONG qui offrent des services aux sans-abri, aux toxicomanes ou aux refuges qui accueillent les femmes et leur famille.

Un soutien financier est disponible pour les ONG admissibles qui :

- œuvrent aux TNO et fournissent au public des programmes ou des services de première nécessité financés par le GTNO;
- reçoivent des fonds du GTNO chaque année pour la prestation de ces programmes ou services de première nécessité et respectent les ententes de financement existantes;
- sont enregistrées et en règle aux TNO, soit à titre de société ou d'association, soit créées en vertu d'une loi territoriale ou fédérale.

Un soutien peut être accordé pour les coûts généraux ponctuels admissibles afin de stabiliser ou de développer la capacité organisationnelle de gérer les programmes et les services, notamment :

- les frais de gestion générale qui ne peuvent pas être attribués directement à un programme ou à un service précis (exemples : gestion et administration générale, finances et tenue des comptes);
- les frais de gouvernance ou frais liés au conseil d'administration (exemples : formation des administrateurs et des membres du conseil d'administration;
- les frais de développement organisationnel liés à la structure et aux processus de l'organisation;
- les frais supplémentaires de fonctionnement ou d'entretien général qui ne peuvent pas être attribués directement à un programme ou à un service précis (exemples : coûts généraux de bureau et coûts d'entretien ponctuels).

Parmi les exemples de projets antérieurs approuvés, mentionnons l'amélioration des niveaux de service aux petites collectivités, la gouvernance de conseils d'administration, la planification et le développement organisationnels, le soutien à la transition pour stabiliser les opérations et d'autres coûts généraux extraordinaires.

Il s'agit d'un programme fondé sur la présentation de demandes et les ONG doivent présenter une demande chaque année pour recevoir du financement. Le montant maximal est de 50 000 \$ par année. La demande de financement auprès du Fonds pour la stabilisation des ONG dépasse normalement le budget annuel disponible, et des approbations de financement partielles peuvent être utilisées pour augmenter le nombre d'organisations soutenues par an.

## Évaluation

Le MAMC a engagé PRA Inc., une société de recherche indépendante, pour mener une évaluation du Fonds de stabilisation des ONG. Dans l'ensemble, le processus de demande du Fonds a été jugé satisfaisant. Des lacunes ont été relevées dans la connaissance et la compréhension des principales caractéristiques du Fonds par les demandeurs, y compris l'augmentation substantielle du financement disponible, les critères d'admissibilité et les coûts admissibles des projets. Parmi les autres améliorations possibles, mentionnons l'offre d'un soutien supplémentaire aux demandeurs et une plus grande transparence dans les décisions de financement. L'évaluation a fait état de six recommandations que le MAMC a maintenant intégrées à la prestation du programme.

Le tableau suivant fournit des renseignements sur les six recommandations et l'état d'avancement de leur mise en œuvre par le MAMC :

Recommandation	● Situation actuelle
1. Examiner les efforts de sensibilisation actuels en termes de portée, de méthodes utilisées et de contenu afin de s'assurer que toutes les ONG potentiellement admissibles connaissent le Fonds et comprennent ses critères d'admissibilité et d'évaluation. –	Recommandation acceptée et mise en œuvre : Communication réalisée auprès de tous les anciens demandeurs; mise en œuvre d'une nouvelle campagne de publicité et diffusion d'une publicité radiophonique et de courriels par l'intermédiaire d'un réseau établi.
2. Examiner le processus d'évaluation afin d'accroître la transparence, notamment en élaborant un modèle d'évaluation qui peut être communiqué aux demandeurs, un processus pour fournir une rétroaction aux demandeurs de financement et des mesures pour rendre publiques les décisions de financement.	Recommandation acceptée et mise en œuvre : Le modèle de notation et les lignes directrices ont été mis à la disposition de tous les candidats sur le site Web du MAMC avant la date limite de présentation des demandes. Le Ministère a également publié en ligne tous les bénéficiaires financés à des fins de transparence.
3. Passer en revue les restrictions imposées aux ONG de Yellowknife. Étant donné que les critères d'évaluation comprennent une répartition régionale des projets financés, cette restriction pourrait ne pas être nécessaire pour s'assurer que les ONG de Yellowknife ne reçoivent pas un montant disproportionné du financement disponible.	<p>Recommandation acceptée et mise en œuvre : Cette recommandation traite d'une exigence de la politique selon laquelle les organismes de Yellowknife doivent présenter un financement de 50 000 \$ provenant d'une source du GTNO pour être admissibles.</p> <p>Il n'y a aucune raison documentée pour laquelle cette condition est requise, bien qu'il soit logique que cette condition soit incluse dans la politique pour s'assurer que les ONG de Yellowknife ne dominent pas le budget du programme.</p> <p>En réponse à cette recommandation, la politique a été mise à jour en mars 2022, mais il était trop tard au cours de l'exercice 2021-2022 pour affecter le financement de cette année. L'incidence de ce changement de politique sera reflétée dans le rapport annuel de l'exercice 2022-2023.</p>
4. Combiner les lignes directrices et le formulaire de demande dans un seul document afin d'aider les ONG à comprendre les critères d'admissibilité et d'évaluation.	Recommandation acceptée et mise en œuvre : La demande, les lignes directrices et les critères d'évaluation sont publiés en ligne dans un seul document à des fins de transparence.
5. Élaborer un modèle pour les rapports sur les projets afin d'assurer l'uniformité des rapports tout en maintenant une certaine souplesse dans la façon dont certains renseignements sont présentés (p. ex., permettre des descriptions des résultats du projet).	Recommandation acceptée et mise en œuvre : Le modèle a été réalisé et fourni à tous les bénéficiaires de 2021-2022 aux fins de production de rapports sur les contributions.
6. Élaborer un rapport annuel pour le Fonds qui fournit de l'information sur le rendement lié à l'administration du Fonds, ainsi que sur les activités et les répercussions du projet.	Recommandation acceptée. Le présent rapport annuel 2021-2022 est le tout premier. Des mises à jour de renseignements sur le rendement seront fournies chaque année.

## Plan de mesure du rendement 2021-2022

Dans le cadre de l'évaluation de 2020, des mesures de rendement ont été établies pour aider à



maintenir l'efficacité du Fonds de stabilisation des ONG. Le rendement du Fonds en 2021-2022 servira de référence pour d'autres mesures de rendement dans le futur.

Résultat attendu	Mesure des résultats	Valeur de référence	Cible	Résumé 2021-2022
<b>1. Résultats</b>				
1,1 Appels de demandes	Nombre d'appels de demandes par exercice	Un appel de demandes par exercice, conformément à la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales	Un appel de demandes sera publié chaque printemps.	L'appel de demandes s'est déroulé du 29 avril 2021 au 27 mai 2021.
1,2 Évaluations des demandes	Nombre de demandes évaluées par exercice	22 demandes évaluées en 2020-2021	Deux demandes évaluées par région pour un total de plus de dix demandes par année	En 2021-2022, 27 demandes ont été évaluées.
1,3 Projets financés	Nombre de projets financés par exercice	14 projets financés en 2020-2021	Supérieur à 14	En 2021-2022, 21 demandes ont été approuvées.

## Principales activités

### Processus de soumission des demandes

Un appel public de demandes au Fonds de stabilisation des ONG pour 2021-2022 a été lancé le 29 avril et la date limite de présentation des demandes était le 27 mai 2021. Vingt-sept (27) demandes ont été reçues, dont 16 provenant d'ONG de Yellowknife, 8 de la région du Slave Sud, 2 de la région du Sahtu et 1 de la région du Dehcho. Le financement total demandé pour 2021-2022 au titre du Fonds était de 1 061 048 \$.

### Examen d'admissibilité

Toutes les demandes ont fait l'objet d'un examen pour vérifier l'admissibilité des ONG conformément aux critères énoncés dans la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales. Les demandes jugées admissibles l'ont été sur la base des principes suivants, à savoir que l'ONG doit :

- A. fournir des services de première nécessité financés par le GTNO;
- B. recevoir des fonds de la part du GTNO;
- C. être enregistrée et en règle aux TNO en tant que société, association, ou autre organisation créée en vertu d'une loi territoriale ou fédérale;
- D. recevoir 50 000 \$ ou plus en financement du GTNO par année, si elle se trouve à Yellowknife.

Vingt-quatre demandes ont été jugées admissibles en 2021-2022, et trois non admissibles. L'un des demandeurs n'était pas en règle avec les registres des sociétés en tant que société et les deux autres n'ont pas reçu de financement de 50 000 \$ ou plus du GTNO pour la prestation de services de première nécessité à Yellowknife.

Les résultats de cet examen ont été communiqués par écrit à tous les demandeurs dans les trois semaines suivant la date limite de soumission des demandes.

### **Évaluation des demandeurs admissibles**

L'évaluation des demandes admissibles a été effectuée conformément à la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales. Les demandes ont été classées par ordre de priorité en fonction des principes suivants :

- A. Les ONG offrant des programmes et des services qui :
  - aident à répondre aux besoins essentiels des Ténos en matière d'alimentation et de logement;
  - offrent du soutien social dans les collectivités;
  - renforcent les capacités des personnes au moyen de l'éducation, de la formation et du perfectionnement des compétences.

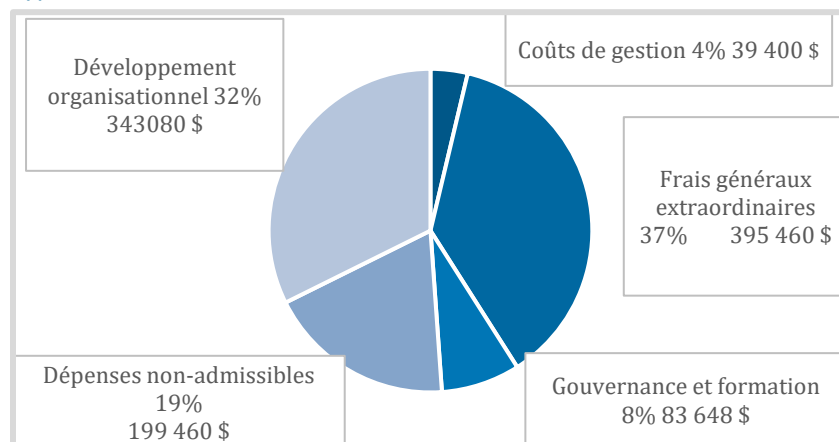
Les demandes précitées prévalent sur celles des organisations qui offrent des services moins essentiels comme des programmes culturels ou récréatifs.

- B. Les projets collaboratifs ou ceux qui profiteront à plusieurs ONG prévalent sur les projets qui ne profitent qu'à l'ONG qui présente la demande.
- C. Les coûts de gestion (administration générale, gestion, finances et tenue de livres), la gouvernance et le développement organisationnel (stratégique ou expansion ont priorité sur les coûts d'exploitation généraux extraordinaires — coûts de bureau, services publics, entretien et rénovations).
- D. Les projets qui n'ont jamais reçu de subvention (les nouveaux projets) prévalent sur les projets identiques ou semblables aux projets financés déjà réalisés par une même ONG.

### **Demandeurs admissibles, mais non recommandés**

Au total, 24 demandes admissibles ont été évaluées et classées par priorité. Trois demandes admissibles n'ont pas été recommandées, puisque la demande dépassait le budget annuel disponible. Une demande supplémentaire extraordinaire de 46 960 \$ a été approuvée pour un montant de 33 655 \$ supérieur au budget annuel du Fonds de stabilisation pour le club de ski de Hay River afin d'appuyer ses efforts de planification stratégique pour avoir accès à un financement à long terme à titre de soutien financier extraordinaire.

## Types de financement demandé en 2021-2022

**Tendances 2021-2022**

Parmi les demandes de financement d'ONG jugées non admissibles, on retrouve celles pour des projets de stabilisation dont les ONG cherchaient activement des capitaux à plus long terme ou des fonds pour des rénovations majeures, des fonds pluriannuels ou des fonds réguliers pour le personnel et les programmes. Ces types de coûts sont non admissibles en vertu de la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales.

Les demandes de projets déjà approuvés constituent un thème récurrent. En 2021-2022, 50 % ou treize propositions de projets ont été reçues d'ONG dont les projets ont été approuvés en 2020-2021. Les demandeurs ont signalé un manque de financement des opérations dans le cadre d'autres programmes du GTNO pour maintenir leur capacité d'offrir des services ou des programmes de première nécessité du GTNO.

Les projets approuvés en 2021-2022 ont eu des résultats positifs, notamment : formation et équipement en matière de sécurité et de premiers soins; formation et perfectionnement en matière de politiques, de communications, d'intégration, de diversité et de gestion des risques; systèmes financiers et comptables et formation dans ce domaine; et chauffage de première nécessité, modernisation des actifs et rénovations mineures.

Malheureusement, un certain nombre de projets approuvés n'ont pu être achevés et le financement a été facturé au GTNO. Les difficultés rencontrées par les ONG en 2021-2022 comprenaient l'incapacité à trouver des entrepreneurs qualifiés, les répercussions durables des inondations du printemps 2021, les effets durables des restrictions de déplacement et de rassemblement liées à la COVID-19, qui ont retardé la formation et le développement professionnel, et l'augmentation des coûts des matériaux et des services en raison de l'augmentation des coûts de transport, de main-d'œuvre et d'autres nécessités.

**Financement approuvé**

Organisation	Financement approuvé
Association franco-culturelle de Hay River	27 000 \$
Association communautaire pour les personnes âgées Avens	50 000 \$
Centre d'amitié du Dehcho	25 000 \$
Centre d'aide aux familles	47 500 \$
Coalition des familles d'accueil	18 000 \$
Comité des personnes handicapées de Hay River	50 000 \$
Société du musée de Hay River	25 000 \$
Club de ski de Hay River	33 655 \$*
Inclusion NWT partie 1	15 000 \$
Inclusion NWT parties 2 à 4	35 500 \$
Société d'habitation Ka'sho Got'ine	41 500 \$
Administrations municipales des Territoires du Nord-Ouest	31 500 \$
Société foncière de Norman Wells	42 000 \$
Conseil d'alphabétisation des TNO	50 000 \$
Société des aînés des TNO	5 000 \$
Armée du Salut	50 000 \$
<b>SideDoor (maintenant appelé Home Base Yellowknife)</b>	20 000 \$
Centre d'amitié Uncle Gabe	50 000 \$
Women's Society de Yellowknife	25 000 \$

Organisation	Financement approuvé
YWCA des TNO	43 000 \$
Centre d'amitié Zhahti Koe	50 000 \$
<b>Financement total approuvé</b>	<b>733 655 \$</b>

\* Financement extraordinaire approuvé

## Conclusion

Le Fonds pour la stabilisation des ONG aide les ONG financées par le GTNO qui offrent des programmes et des services essentiels aux Ténos à obtenir un financement extraordinaire à court terme pour renforcer et stabiliser leurs capacités. Compte tenu des options de financement limitées offertes par les gouvernements et les sources privées et des besoins accrus en matière de services et de programmes aux TNO, le MAMC prévoit que le programme continuera d'être sursouscrit.

La mise en œuvre de la recommandation de l'évaluation du programme de 2020 a favorisé une sensibilisation accrue au programme et une plus grande transparence dans l'évaluation. Les lignes directrices et le financement approuvé se basent sur des processus améliorés pour s'assurer que le programme répond aux besoins des ONG ténos. Le MAMC accueille favorablement les commentaires supplémentaires des intervenants et du public sur les enjeux et les préoccupations, et les suggestions d'amélioration du Fonds.

## Coordonnées

Sports, loisirs et jeunesse  
 Ministère des Affaires municipales et communautaires  
 Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
 C. P. 1320  
 Yellowknife NT X1A 2L9  
**Tél.** : 867-767-9166  
**Courriel** : [youth\\_and\\_volunteer@gov.nt.ca](mailto:youth_and_volunteer@gov.nt.ca)  
**Site Web** : [www.maca.nt.ca/fr](http://www.maca.nt.ca/fr)